

# EVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2)

(Arrêté du 5 mars 1991).

Réf de l'action : ECF R130 indice 02 Version 01 de l'école de conduite ECF MARIO FORBACH E18 057 0007 0

**OBJECTIFS** 

Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie A afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires. Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 16 ans, souhaitant débuter une formation A1,
- Au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation A2.

## QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du « Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence,

#### **OBJECTIFS D'EVALUATION**

Evaluer son niveau:

- d'expérience de la conduite
- de motivation
- de connaissance des organes de la moto
- de pratique de la conduite

## MODES D'EVALUATION

L'évaluation se déroule avec une moto de l'agence et sur la piste.

Elle s'articule autour de questions orales et tests pratique sur la moto.

## CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu va déterminer un nombre d'heures de formation.

## **OUTILS D'EVALUATION**

L'évaluation est réalisée avec une moto sur piste et suivant les critères de la Fiche d'évaluation de départ.

**HORAIRES** 

**EFFECTIFS** 

DUREE

Paraphe OF

Paraphe commanditaire

